

DECISION N° 700/19 /MINESEC/CAB du 09 OCT 2019
Portant désignation des responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés intérimaires aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO ET DEO

LYCEE TECHNIQUE DE TIGNERE

PROVISEUR : Madame **HADIDJATOU BEBBE DADJE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **620 218-J**, précédemment Censeur Industriel au Lycée Technique de Ngaoundéré-Mardock, en remplacement de Monsieur SOULEYMANOU YAHYA.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM ET INOUBOU

CES DE BEP GOUIFE

DIRECTEUR : Monsieur **ADALA Guy Désiré**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **608 111-N**, précédemment en service à la délégation départementale du Mbam et Inoubou, en remplacement de Monsieur BOHIN Etienne KABELOK, décédé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM ET KIM

CES DE GAH

DIRECTEUR : Monsieur **NLEN Simon Pierre**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **661 532-J**, précédemment Surveillant Général au Lycée Bilingue de Ngambe Tikar en remplacement de Monsieur WATTIR GONNAR Augustin, décédé.

CETIC DE MBA'AM

DIRECTEUR : Monsieur **ONDUA AMOUMBA Marc**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **566 955-G**, précédemment en service à la Délégation départementale du Mbam et Kim, en remplacement de Monsieur WATTIR GONNAR Augustin, décédé.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA

CES DE NKOLESSONG

DIRECTEUR : Monsieur **AMBASSA MBEDE Gaston**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **585 034-D**, précédemment Surveillant Général au Lycée d'Angongo, en remplacement de Monsieur **NKOTO Jérémie**, décédé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE DE BIYEM-ASSI

PROVISEUR : Madame **FOUDA Régine Pétronille Epse NKA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **545 538-A**, précédemment Proviseur du Lycée de Nkolondom, en remplacement de Madame **ONAMBELE BINDZI née METOUGOU MAGALA Clémentine**, appelée à d'autres fonctions.

LYCEE DE NKOLONDONOM

PROVISEUR : Madame **EPOH Sariette Mireille Epse MBOA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **672 806-Q**, précédemment Censeur au Lycée Général Leclerc, en remplacement de Madame **FOUDA Régine Pétronille épse NKA**, mutée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOM ET DJEREM

CES DE DANG-PATOU

DIRECTEUR : Monsieur **DAOUDOU Emmanuel**, Professeur Contractuel, matricule **666 847-G**, précédemment Directeur du CES de NDONGO, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

CETIC DE SANGUERE NGAL

DIRECTEUR : Monsieur **BOUBA Victor**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **574 758-C**, précédemment en service à la Délégation Régionale du Nord, en remplacement de Monsieur **HOUMBOSSO AUGUSTIN**, décédé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO LOUTI

CETIC DE OURO ALADJI

DIRECTEUR : Madame **YAYA SOULEYMANOU née HALIMA MOHAMADOU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **763 045-E**, précédemment Censeur Industriel au Lycée Technique de Guider, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BOYO

LYCEE BILINGUE DE FONFUKA

PROVISEUR : Monsieur **KIYONG Gilbert BUHMOH**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **552 504-T**, précédemment Censeur au Lycée de ADUK, en remplacement de Monsieur **NGOH Moses AZEH**, décédé.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

LYCEE DE KIYAN

PROVISEUR: Monsieur **ATLEE DZEAWONI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **547 961-I**, précédemment Directeur du CES de NTONG, en remplacement de Monsieur **ACHU SIMON NWATI**, démissionnaire.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA MANTUNG

LYCEE DE KOM-MFUNTE

PROVISEUR: Monsieur **NJESHU Eric NKAMBFU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **600 937-Z**, précédemment Censeur au Lycée de CHUNGHE, en remplacement de Monsieur **ASANJI Roland**, décédé.

CES DE NTEM

DIRECTEUR: Monsieur **TIFOR Valentine TIFOR**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **584 160-G**, précédemment Censeur au Lycée de Kom-Mfunte, en remplacement de Monsieur **SAM Joseph CHE**, décédé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENCHUM

LYCEE DE FURU-AWA

PROVISEUR: Monsieur **KOM Elvis MUA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **584 266-Z**, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de WUM, en remplacement de Monsieur **FUH Godwin ZONGHO**.

CES DE AKANG

DIRECTEUR: Monsieur **Fulgentius CHE SUH**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **612 152-U**, précédemment Censeur au Lycée de Bafmeng, en remplacement de Monsieur **SLUMA LEBYIT Richard**, décédé.

CETIC DE KUNG

DIRECTEUR: Monsieur **AKWO Reuben MUGHE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **622 288-A**, précédemment Censeur au Lycée Technique de NJINIKOM, en remplacement de Monsieur **NDONG Romanus NGONG**, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEZAM

CETIC DE AWING

DIRECTEUR: Monsieur **LANGSI GANGMUA Olivier**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **691 042-B**, précédemment Censeur au Lycée Technique de BABA I, en remplacement de Monsieur **ASANGBE Samuel TAKWI**, admis en stage.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOMO

CETIC DE TUGI

DIRECTEUR: Monsieur **NSUH Christian**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **719 868-K**, précédemment en service au Lycée Technique de Santa, en remplacement de Monsieur **AKAM Christopher ASUE**, décédé.



(Handwritten signature)

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NGOKETUNJIA

CES DE NYUGU-BACKYIT

DIRECTEUR: Monsieur **BILLA Sebastian ANDE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **593 920-A**, précédemment Censeur au Lycée de Balikumbat, en remplacement de Monsieur **GEORGE NSOH AFONG**, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

CES DE FOSSANG

DIRECTEUR: Monsieur **KOUEBA Moise Magloire** Professeur des Lycées d'Enseignement Général, matricule **613 221-T**, précédemment Surveillant Général au Lycée Bilingue de Bassamba, en remplacement de Monsieur **FETOUONO AMADOU**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

LYCEE BILINGUE DE MUEA BUEA

PROVISEUR: Monsieur **SIRIMAVO NGOWO O. EBAI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **561 037-M**, précédemment Censeur dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **Joseph MOLOMBE NJOH**, appelé à d'autres fonctions.

CES DE OWE ROAD MUYUKA

DIRECTEUR: Monsieur **Paul NJIE WUMA** Professeur des Lycées d'Enseignement Général, matricule **568 048-Q**, précédemment Censeur au Lycée de Limbé, en remplacement de Monsieur **VEFONGE James NDUMBE**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2: En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser respectivement six (06) heures et quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3: Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires ainsi que les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 09 OCT 2019

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



Ampliations

- MINESEC/CAB
- DRES-CE/DDES-CONCERNEES
- INTÉRESSÉS
- SDACL
- ARCHIVES/CHRONO